



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juillet 2015

**N°112/07/2015 : CESSION D'UN EMPLACEMENT DE PARKING SITUE RESIDENCE
VILLENouvelle A MME NADIA VEREL-CHEKLIT**

L'an deux mille quinze, le mardi 28 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juillet 2015.

Etaient présents : 31

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Marie-Claude BERLY, Aurore KOTHE, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Jean GARROcq, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Anne ALASSANE, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Christian PEREZ à Jean Luc BUDOIA, Véronique LAGARRIGUE à Colette HARLE, Philippe FRANCOIS à Aurélie BURATTI, Danielle AMOUROUX à Angèle LOUCHART, Béatrice KOHLER à Laura NICOLAS, Philippe FASAN à Annie GUILLOT, José GONZALEZ à Carole GARCIA, Thierry VIALON à Marie-Dominique BAGUR

Absents : 4

Mesdames, Messieurs Maxime BERAUDO, Vally CENTOMO, Nadia CHEKLIT, Pauline BLANC

**Madame Annie GUILLOT donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des services de l'Etat (France Domaine), en date du 15 juillet 2015 portant estimation de ce bien au prix de 6 700 € HT (+/- 10%),

La Ville de Montauban est propriétaire, au sous-sol de la Résidence Villeneuve, de 5 places de parkings au niveau N-1 avec accès sécurisé.

Cette résidence, datant d'une quinzaine d'années, est située dans le centre-ville, aux 15-17-25 rue d'Albert, sur les parcelles AK 295 et AK 144.

Mme VEREL-CHEKLIT Nadia s'est déclarée intéressée par l'acquisition d'une place de stationnement (n°55 sur le plan joint et correspondant au lot n°18 du règlement de copropriété) au prix de 6 030 € HT nets vendeur afin de permettre aux clients de sa boutique sise 18 rue Delcassé à Montauban de se garer.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- céder une place de stationnement lot n°18 au prix de 6 030 € HT nets vendeur et en l'état à Mme VEREL-CHEKLIT Nadia,
- dire que tous les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- autoriser Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la régularisation de la vente.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 5.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **31 JUIL. 2015**

De sa publication le : **31 JUIL. 2015**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 juillet 2015

Maire,

Brigitte BAREGES

